

Des proches faisant partie du personnel

Autor(en): **Wenger, Susanne**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Magazine aide et soins à domicile : revue spécialisée de l'Association suisse des services d'aide et de soins à domicile**

Band (Jahr): - **(2014)**

Heft 4

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-853003>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Des proches faisant partie du personnel

Dans certains cantons de Suisse alémanique, des organisations d'aide et de soins à domicile emploient les proches de leurs clients et les rémunèrent. Il n'y a pas de chiffres précis sur le nombre actuel de ces contrats de travail. En 2008, on en comptait 70 dans six cantons.

«L'intégration conforte les proches.»

Agnes Leu, présidente de Spitex Gossau ZH

Le canton des Grisons a le plus d'expérience en la matière, puisqu'il promeut ce modèle. Les prestations effectuées par des proches aidants ainsi employés doivent, jusqu'à un montant déterminé, être remboursées par les assurances-maladie. Ce qui a été confirmé par le Tribunal fédéral. En revanche, un arrêt d'un tribunal grison dit que Spitex ne peut pas être obligé d'employer des proches aidants. Les premières études montrent que les proches engagés par les organisations de maintien à domicile sont majoritairement des femmes, proches parents des clients, au bénéfice d'une formation de base dans les soins, par exemple en ayant suivi un cours de la Croix-Rouge suisse. L'engagement peut durer de quelques mois à plusieurs années. Le but de ces engagements est de rémunérer les prestations fournies, mais aussi de soutenir ainsi les proches et de garantir la qualité des soins à domicile.

Les rôles de chacun

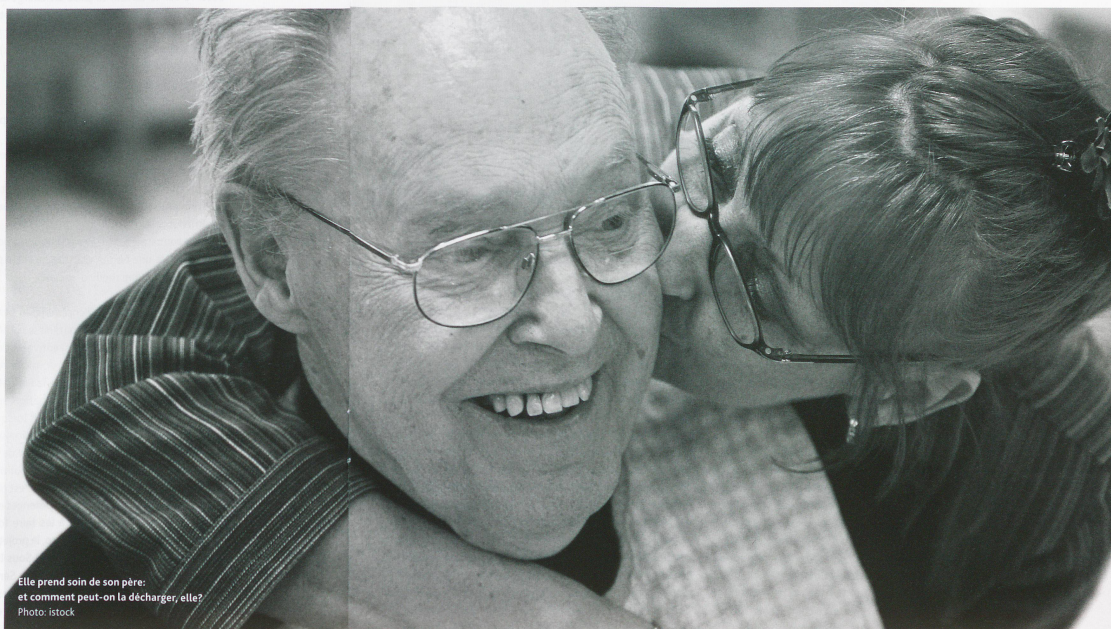
Au sein de la branche, les avis sont partagés. L'ASSASD y est défavorable. La secrétaire générale de l'Association suisse, Beatrice Mazenauer, salue la bonne intention de mieux mettre en valeur le travail des proches. Mais elle craint un conflit entre les différents rôles qu'ils doivent alors assumer, les liens affectifs et l'activité professionnelle n'étant pas toujours compatibles: «De la même manière, un chirurgien évite d'opérer sa femme lui-même.» La question de la responsabilité civile se pose également selon elle, car l'aide est apportée par le proche tout au long de la journée, alors que son emploi est limité dans le temps.

«Un chirurgien renonçant à opérer sa femme trouve toujours un confrère pour le remplacer», rétorque Agnes Leu, juriste et présidente de l'Association d'aide et de soins à domicile de Gossau, dans le canton de Zurich. «Un proche aidant n'a généralement pas le choix.» A Gossau, on emploie des proches aidants de façon ponctuelle. La question de la responsabilité de l'entreprise peut être résolue, dit Agnes Leu. «Le cahier des charges précise les tâches des proches aidants. Le contrat de travail et les besoins en soins du client servent de cadre.» Lors de situations délicates à gérer, ou trop intimes, on peut éviter le conflit de rôles en répartissant le travail intelligemment, estime-t-elle. La question de savoir si l'engagement d'un proche aidant est la bonne décision doit chaque fois être réexaminée individuellement. Dans le meilleur des cas, cette solution est un vrai soutien pour la famille. «Les proches aidants s'en-

gagent énormément et souffrent lorsqu'ils se heurtent à leurs limites», explique la juriste. L'intégration dans l'équipe de maintien à domicile, qui rédige des rapports et pratique des échanges professionnels, les conforte et les soutient. Les surcharges peuvent ainsi être détectées avant qu'elles ne s'aggravent et de plus, la qualité de la prise en charge des proches est améliorée. Le projet «FamilyCarePlus» de l'Institut de recherche Careum doit maintenant étudier de façon approfondie sous quelles conditions l'engagement de proches aidants par l'aide et les soins à domicile peut s'avérer une réussite.

swe

- www.careum.ch/familycareplus
- www.spitextg.ch > Downloads (contrat type)
- www.spitex-gossau-zh.ch > Pflegende Angehörige



Elle prend soin de son père:
et comment peut-on la décharger, elle?
Photo: istock